

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0027183

Optique

152762

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 375 Société : Royal Air Maroc

Actif  Pensionné(e)  Autre :

Nom & Prénom : RABAOUA MOSTAFA

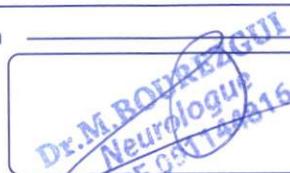
Date de naissance : 1933

Adresse : HAY ENNAOUR, Rue S N° 11 Casablanca

Tél. : 06.69.89.01.55 Total des frais engagés : 2434,35 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 15/02/2023

Nom et prénom du malade : RABAOUA MOSTAFA Age :

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : Aletis Neurologue

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA Le : 09/03/2023

Signature de l'adhérent(e) :

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Nature des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
15/12/2023	Neurologie	C2	G	Dr. M. BOYER INPE 091144816

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Dr. M. BOYER INPE 091144816	15/02/23	2434,30 dh

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

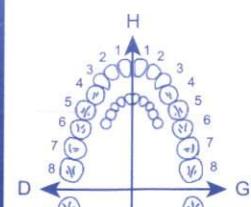
Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

### O.D.F PROTHESES DENTAIRES

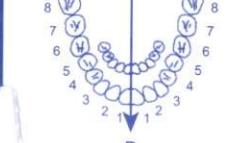
### DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
00000000	00000000	
D	00000000	00000000
35533411	11433553	
B		
G		



#### [Création, remont, adjonction]

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



مصحة الضمان  
POLYCLINIQUE ADDAMAN  
VOTRE SANTÉ, NOTRE PRIORITÉ

INARA II

## وصفة ORDONNANCE

le 15/12/13

M' RABIAOU MOSTAFA

15/12/13  
1 patch/j pft 1mg  
pui poser u  
25 15/12/13  
1 patch/j pft 1mg  
pui poser u  
25 15/12/13  
1 patch/j pft 1mg  
pui poser u  
3 15/12/13  
Scoplex 16  
1 patch/mois pft 1;  
pui 1 patch pft 2mois

Boulevard AL Qods , Inara II - Aïn Chok - Casablanca

Tél. : 0522 21 30 90 - Rendez-vous : 0522 50 45 13 - Fax : 0522 40 48 06

W PRES del pt

AF2,30

0,20 80% pt 60%

Tot 2434,30 dhs

Dr. M. BOUREZGUI  
Neurologue  
INPE 091144816

# Seroplex

Maphar  
Bd Alkmia N° 6, Q1,  
Sidi Bernoussi, Casablanca  
Seroplex 10mg cp sec b28  
P.P.V : 240,00 DH

5 118001 184989

## SEROPLEX® 10 mg scored film coated tab

- The active substance is:  
Escitalopram ..... 10.00 mg  
In the form of escitalopram oxalate ..... 12.7 mg  
For one scored film coated tablet
- The other ingredients are:  
Uncoated core:  
microcrystalline cellulose, anhydrous colloid magnesium stearate.  
Film coating:  
OPADRY white OY-S-28849 : hypromellose.

### Holder/Manufacturer:

H. LUNDBECK A/S Ottiliavej, 9 - DK-2500 Copenhagen

### WHAT IS SEROPLEX 10 mg, SCORED FILM COATED TABLET?

This medicine is presented in the form of scored tablets.

ANTIDEPRESSANT/SELECTIVE SEROTONIN REU

This medicine is an antidepressant. It is indicated in the treatment of:

- the treatment of major depressive episodes,
- the treatment of panic disorders with or without agoraphobia,
- the treatment of social phobia.

### WHAT ARE THE INFORMATION REQUIRED BEFORE TAKING THIS MEDICINE?

Never take SEROPLEX 10 mg, scored film coated tablet

if you are allergic to escitalopram or one of its excipients.

if you are taking some other non selective MAOI type

antidepressants, as they could increase the risk of suicidal thoughts.

if you are a child or adolescent, as they could increase the risk of suicidal thoughts.

if you are taking some other non selective MAOI type

antidepressants, as they could increase the risk of suicidal thoughts.

if you are taking some other non selective MAOI type

antidepressants, as they could increase the risk of suicidal thoughts.

if you are taking some other non selective MAOI type

antidepressants, as they could increase the risk of suicidal thoughts.

if you are taking some other non selective MAOI type

antidepressants, as they could increase the risk of suicidal thoughts.

if you are taking some other non selective MAOI type

antidepressants, as they could increase the risk of suicidal thoughts.

### Be cautious:

in case of liver disease or diabetes,

in case of manic disorder,

in case of epilepsy or history of convulsions.

The occurrence or increase in frequency of convulsions

is a sign of a possible increase in the risk of convulsions.

The occurrence or increase in frequency of convulsions

is a sign of a possible increase in the risk of convulsions.

The occurrence or increase in frequency of convulsions

is a sign of a possible increase in the risk of convulsions.

The occurrence or increase in frequency of convulsions

Maphar  
Bd Alkmia N° 6, Q1,  
Sidi Bernoussi, Casablanca  
Seroplex 10mg cp sec b28  
P.P.V : 240,00 DH

6 118001 184989

6 118001 030366

## EXELON® PATCH 10

Patch transdermique / B 30

PPV : 915.00 DH

LOT X9246

EXP 04/25

PPV 172DH30

6 118001 050859

EXELON® PATCH 5

Patch transdermique / B 30

PPV : 867,00 DH